FO ESR 42

FO Enseignement supérieur et recherche Loire - Syndicat de la FNEC-FP FO (Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle Force Ouvrière) - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1
e-mail : fo@univ-st-etienne.fr Site : http://fnecfpfo42.fr/snpreesfo42/foesr42

Comité technique de l'UJM du 29 avril 2919

Notes de compte rendu de vos élus FO

Projet IDEX : information sur le Groupe de Suivi de la Transformation 1
Avis sur la nouvelle configuration du service scolarité ALL 2
Avis sur les éléments de cadrage de la campagne des contractuels 2019 2
Avis sur la programmation annuelle du schéma directeur formation 2
Information sur la nouvelle configuration du service vie des personnels et des étudiants 2
Approbation calendrier universitaire 2019-2020 3
Questions diverses : BU Tréfilerie 3
Questions diverses : RIFSEEP : où en est-on ? 3

Projet IDEX : information sur le Groupe de Suivi de la Transformation

Présidente : ceci correspond à ce qu'on avait annoncé sous la formule « Pacte social ». Au-delà de la séance informelle du 3 avril, la présidence s'était engagée, à revenir sur ce point en CT (NDLR : ceci, à la demande des représentants FO ESR 42).
C'est un groupe qui est une sorte de GT dans le cadre de la prépa de l'Université Cible, qui se met en place pour pouvoir disposer d'un espace dialogue inter-établissements qui doit permettre de formaliser et concrétiser les engagements pris par les chefs d'établissements pour le projet d'Université cible dans le cadre de l'Idex. Ont donc été sollicitées les organisations syndicales représentatives en fonction de leur présence ou non dans les établissements, à charge pour elles de désigner les personnes à même de siéger au sein de cette instance de travail.
Ne se substitue pas aux instances représentatives des établissements , c'est informel. Il s'agit de pouvoir contribuer à l'élaboration de propositions.
***FO ESR 42** : pour nous, il n'est pas question d'être associés, de quelque manière que ce soit, aux « engagements pris par les chefs d'établissements pour le projet d'Université cible dans le cadre de l'Idex. »*
Vous dites que c'est informel, que ça ne se substitue pas aux instances … mais qu'il doit pouvoir élaborer des « propositions » ou « contribuer à l'élaboration de propositions » : donc soit il va de facto empiéter sur les prérogatives des instances des établissements, soit il n'aura aucune incidence et il ne sert donc à rien de le tenir.
Nous refusons ce « pacte social » … nous refusons de nous associer à ce processus, nous demeurons opposés à l'université cible, nous demandons l'abandon de l'IDEX, comme d'ailleurs le CT de l'UJM l'a déjà demandé à plusieurs reprises.

Suite à une remarque de la CGT-Ferc Sup sur l'absence d'argent pour accompagner le « pacte social », **la présidente reconnaît qu'il n'y a pas d'argent lié au « pacte social »**. Mais, selon elle, il y aurait des postes pour améliorer la « qualité de vie au travail », comme par ex. le nouveau poste pour s'occuper de la vie étudiante et des personnels. On utilise notre propre budget pour essayer de s'adapter.
*FOESR 42 : pour nous, ceci montre clairement qu'il n'y a pas un sou en plus, que **les personnels de l'UJM paient déjà, de manière anticipée, la fusion.***

FOESR 42 : *En quelle année se terminerait la construction de cette Université cible ?*
Présidente : à partir du vote par les conseils (ce qu'il faut encore attendre), le temps de construction de l'établissement va se faire sur une longue durée, sur une durée de cinq ans **minimum.**
FOESR 42 : *en mai 2016, en CA de l'UJM, il était donné comme date 2026.*
Présidente : à l'époque le projet n'avait pas exactement la même configuration. On ne peut pas s'engager sur une date de manière formelle. L'ordonnance d'expérimentation permet d'étaler la construction sur 10 ans. Dans les cas les plus longs, 10 années seraient nécessaires. On ne s'engage pas à un temps fini de projet. Ce sera entre 5 et 10 ans.
FO ESR 42 : l'université de Lyon aura-t-elle une personnalité morale et juridique en janvier 2020 ?
Présidence : Oui, ce sera le cas.
FOESR 42 *: le paiement des personnels serait donc fait par l'Université cible dès janvier 2020 ?*
Présidence : il interviendrait dès janvier 2020, sauf si pour des raisons techniques il fallait différer. De plus, comme il y a en effet des différences de salaires et primes, le rapprochement ne sera que progressif, d'où la nécessité de pouvoir différer les paiements.
FO ESR 42 : *il y aura donc coexistence des établissements existants et de l'établissement cible ?*
Présidence : oui, il y aura pour les paies transfert décalé à l'établissement cible, ça s'est déjà fait (ex. Paris 5-7).

Avis sur la nouvelle configuration du service scolarité ALL

FO ESR 42 : pourquoi y a-t-il un catégorie B en Pôle Scolarité alors qu'en « Pôle recherche » il y a un catégorie A ?
Réponse : ce ne sont pas exactement les mêmes attributions, et ceci n'est pas discordant avec ce qu'il se passe dans d'autres services scolarité.

Vote FO ESR 42 : Abstention.

Avis sur les éléments de cadrage de la campagne des contractuels 2019

Comme le SNPTES, FO ESR 42 regrette qu'il n'y ait pas de chiffres, au moins indicatifs, avec répartition par grandes catégories (Biatss, enseignants) et par composantes.
Comme la CGT, FO ESR 42 refuse que des contractuels soient employés pour pourvoir aux emplois permanents. Cette campagne est en effet présentée comme devant en partie pourvoir aux « besoins permanents nouveaux ». FO ESR 42 rappelle que les emplois permanents de l'État doivent être occupés par des fonctionnaires (art. 3 de la loi 83-634, Statut général des fonctionnaires). De plus, cette campagne sert aussi à accompagner la « transition vers l'Université cible ».

Vote FO ESR 42 : contre.

Avis sur la programmation annuelle du schéma directeur formation

FO ESR 42 demande que « harcèlement au travail » soit passé de la rubrique « Responsabilité sociétale, service civique, laïcité, discrimination » à la rubrique « Risques professionnels ».

Réponse : la demande est acceptée.

Vote FOESR 42 : abstention.

Information sur la nouvelle configuration du service vie des personnels et des étudiants

Ce point était présenté pour information.

En lien avec la loi ORE, nouvelle ambition pour la vie étudiante. Pôle rattaché directement au DGS. SUAPS, Médecine préventive sont aussi des services centraux rattachés directement à la DGS. La culture ne constitue pas un service à part.
Nouveau RA, en mutation interne, ou en concours externe à défaut. Réflexion sur développement durable, et aussi sur vie étudiante compte tenu des crédités supplémentaires. Articulation meilleure avec SUAPS, vie étudiante, culture. Organigramme précis dépendra de ce que le nouveau chef de service analysera.
Vis-à-vis de la fusion des établissements projetés, ce nouveau service serait de toute façon un service affecté au « Campus » de Saint-Etienne et ceci a donc vocation à s'inscrire dans la durée.
Il faut aussi anticiper les adaptations liées aux changements immobiliers (Tréfilerie notamment).
« Pôle vie établissement » qui s'en charge, pas de représentation des personnels à proprement parler.
FO ESR 42 : l'action sociale des personnels budgétisée comme telle : dans ce cadre commun qu'en a viendra-t-il ?
Réponse de la présidente : elle sera bien sûr maintenue. Il y a des zones d'intersection personnels/étudiants, ce service facilitera le traitement de ces problèmes.
FO ESR 42 : vous allez recruter un titulaire, un contractuel ?
Réponse : titulaire, a priori au mouvement interne, sinon ouverture d'un concours, sinon recours à recrutement contractuel.

Approbation calendrier universitaire 2019-2020

Compte tenu des périodes de fermetures administratives de l'Université, il reste toujours notamment le problème de doctorants en contrat CIFRE qui n'ont presque aucune latitude sur le placement de leurs congés.

Vote FO ESR 42 : abstention.

Questions diverses : BU Tréfilerie

- BU Tréfilerie ouverte sans présence d'un agent de sécurité alors qu'il avait été convenu en CHSCT que la BU serait fermée en l'absence d'un vigile.

DGS et VP CA : il n'était pas convenu dès le départ qu'il faille un agent de sécurité pour ouvrir la BU Santé/Médecine, ce n'était pas le cas pour Tréfilerie et il y a eu une erreur de communication à ce sujet. Cependant il est vrai que la dégradation des conditions de sécurité autour de la BU Tréfilerie nécessite qu'il y ait un agent de sécurité pour qu'on puisse ouvrir dans des conditions de sécurité acceptables. L'entreprise de sécurité choisie a peut-être été défaillante, elle va être interpellée à ce sujet et la présidence prendra ses responsabilités vis-à-vis de cette entreprise.

FO ESR 42 rappelle qu'en cas d'absence d'un agent de sécurité alors que les conditions de sécurité ne sont pas bonnes pour les usagers étudiants et les personnels, les personnels seront en droit de faire usage de leur droit d'alerte puis de retrait.
NDLR : pour les personnels de la BU Tréfilerie il a toujours paru acquis que les ouvertures étendues ne pouvaient se faire sans la présence d'un vigile.

Questions diverses : RIFSEEP : où en est-on ?

FO ESR 42 demande où l'on en est du RIFSEEP à l'UJM.

Réponse de la présidence : nous avons de fait abandonné puisque personne ne voulait discuter dans le cadre que nous proposions, nous envisagerons ceci dans le cadre du nouvel établissement.

Remarque : ainsi la présidence opère-t-elle, une année supplémentaire, le ***blocage complet des primes !*** *C'est scandaleux !*